

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

Approbation de la promesse  
de bail consentie à  
la SAS EPI SPHERE  
pour le bâtiment Les Carmes

Date de convocation  
10 décembre 2021

Date d'affichage  
24 décembre 2021

Nombre de conseillers en  
exercice : 29  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 28  
Exprimés : 28

Le dix-huit décembre deux mil vingt un à neuf heures et trente minutes  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Thierry MONTEL, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

**Procurations :** Carine PIBOULEU à Pierre VERNEY, Véronique CORTES ROUX-LATOURE à Nathalie REBATEL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Guillaume FOUCHER à Christophe SCHOERLIN, Fabien GARCIA à Jean-Claude BENGRIBA, Jacky DONJON à Jean-Marc DEBAUGE, Jacky GACHET à Morgane ALVES DIAS

**Absent excusé :** Virgile FIELBARD

Monsieur Lionel FUENTES a été élu secrétaire de séance.

Monsieur l'Adjoint au Maire expose,

La Société par actions simplifiés (SAS) EPI SPHÈRE a contacté la Commune au printemps 2021 à la recherche d'un local commercial pour implanter son activité.

Plusieurs locaux ont été présentés à EPI SPHÈRE, notamment le rez-de-chaussée du bâtiment des Carmes d'une superficie de 106 m<sup>2</sup> (libéré par l'Office du Tourisme Cœur de Savoie fin août 2021).

Compte tenu des activités qu'entend développer EPI SPHÈRE, à savoir une épicerie de produits locaux biologiques et vrac, ce local correspond pleinement. D'autres activités (ateliers, conférences) et services de proximité (précommande) sont de nature à s'intégrer au projet d'espace de co-working que la Commune souhaite développer dans le bâtiment des Carmes.

Enfin les objectifs poursuivis par EPI SPHÈRE sont en accord avec la politique de développement durable, d'approvisionnement en produits bio et favorisant les circuits courts et de développement économique local.

Pour garantir la faisabilité de ce projet, il est proposé de consentir une promesse de bail dite de courte durée n'excédant pas 36 mois dans un premier temps et qui permettra à la Commune et au locataire d'approfondir les clauses du bail à venir notamment sur les aménagements et travaux à prévoir.

Par délibération du 16 décembre 2015, le Maire est autorisé à signer les baux à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

073-200086882-20211218-Del20210904-DE  
Date de réception préfecture : 24/12/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L 145-5 du code du commerce,  
Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 relative aux baux communaux,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la promesse de bail de courte durée consentie à la SAS EPI SPHÈRE pour l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment Les Carmes

Délibération adoptée à l'unanimité :

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
0	0	0	28

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

